



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 44120

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge Mme la ministre de la culture et de la communication sur les propositions formulées, dans le rapport rendu public le 13 mai 2013 par M. Pierre Lescure, président de la mission "Acte II de l'exception culturelle", afin de contribuer aux politiques culturelles à l'ère numérique. Dans ce rapport, la mission recommande notamment d'inscrire dans les dispositifs d'aide publique une incitation au développement de l'offre numérique en bibliothèque. Aussi, souhaite-t-elle connaître les intentions du Gouvernement au regard de cette proposition.

Texte de la réponse

À la suite du rapport rendu par Monsieur Pierre Lescure dans le cadre de la mission « Acte II de l'exception culturelle » afin de contribuer aux politiques culturelles à l'ère numérique, la ministre de la culture et de la communication a confirmé, lors du Congrès de l'Association des bibliothécaires de France en juin 2013, une évolution des aides publiques tenant compte de cette proposition. Ainsi, depuis 2013, le concours particulier pour les bibliothèques de la dotation générale de décentralisation (DGD) permet aux collectivités territoriales de recevoir un soutien de l'État pour le développement de l'offre numérique de leurs bibliothèques.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44120

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 décembre 2013](#), page 12496

Réponse publiée au JO le : [11 août 2015](#), page 6130